

# Deux militantes écologistes soutenues avant leur procès

Lors qu'elles devaient être jugées hier à Digne-les-Bains, deux membres actives du collectif Elzéard Lure en Résistance contre le projet photovoltaïque à Cruis ont reçu le soutien de près de 200 personnes devant le tribunal judiciaire.

La place des Recollets, juste devant le tribunal judiciaire de Digne-les-Bains a connu hier une après-midi mouvementée. Une agitation en contraste avec les journées bucoliques qu'elle connaît en temps normal en raison d'une affaire pas comme les autres : la comparution immédiate de deux militantes du collectif Elzéard Lure en Résistance, Sylvie et Claudine pour entrave à la circulation des véhicules sur une voie publique "pénétration non autorisée dans la propriété privée rurale ou forestière d'autrui".

**Notre soutien ira loin et même sur le plan financier**  
Elles ont pris pour le groupe "c'est un combat collectif ce qu'on mène", affirme Carole, une des membres actives du collectif qui lutte depuis plusieurs mois, et il semblerait de manière trop active au regard de la justice, contre le projet de centrale photovoltaïque de l'entreprise canadienne Boralex d'installer un parc solaire de 17 hectares à Cruis. La raison de cette contestation ? "On n'est pas contre les installations d'énergies renouvelables mais est très malvenu de le faire en supprimant des espaces naturels en cette période de dérèglement climatique. On ne fait pas ça pour s'amuser car on risque la prison mais on est décidément motivé. Nous pensons à nos enfants, à nos petits-enfants et on est terrifié de constater que les décisions prises sont en l'encontre de l'intérêt collectif". Carola, une autre membre du collectif, évoque ce qu'elle définit comme le "capitalisme vert technophile" : "Toute la Montagne de Lure est en danger pour des gros sous à gagner".

Elle était donc le discours porté l'occasion de ce rassemblement de soutien aux deux militantes qui devront cependant

encore attendre pour être jugées (lire ci-dessous). Sous la surveillance de neuf agents de police, ce moment qui se voulait pacifique et convivial a réussi à mobiliser près de 200 personnes principalement issues d'associations solidaires de cette contestation comme la Ligue des Droits de l'Homme, le Groupe national de Surveillance des arbres, le Collectif Citoyen pour un autre photovoltaïque dans les Alpes du Sud (CCAPAS) ou encore le Café des Libertés et son chef de file Merlin Longuet. "Ils ont souhaité se joindre à nous, mais c'est notre rassemblement. On respecte donc notre cadre pacifique de mobilisation", avance un membre d'Elzéard Lure en Résistance.

**La droite dignoise présente**  
Les partis politiques étaient également au rendez-vous à l'instar de la France Insoumise et d'Europe Écologie Les Verts (EELV) par l'intermédiaire de son porte-parole à Digne-les-Bains, Jean-Marc Gomes. "Je suis favorable aux photovoltaïques, commence-t-il à dire. Mais je suis totalement contre de le faire sur des surfaces naturelles. Il y a les parkings ou les grands supermarchés pour ça". Clairement étiqueté à droite, Gilles Chalvet, le principal conseiller municipal d'opposition à Digne-les-Bains s'est également rendu devant le tribunal avec un message simple à véhiculer : "L'écologie ne doit pas être accaparée par la gauche. Elle doit être citoyenne et non pas idéologique, car avec la violence, on n'y arrivera pas. Même si je suis d'accord que supprimer des forêts ne se justifie pas pour installer des panneaux photovoltaïques". Quant aux deux prévenues reçues sous les vivats des participants et accompagnées de leurs proches, elles ont pris la



Sous l'impulsion du collectif Elzéard Lure en Résistance, près de 200 personnes se sont réunies, hier après-midi, devant le tribunal de Digne-les-Bains pour apporter leur soutien à deux militantes jugées à la suite de leurs actions de contestation contre le projet de centrale photovoltaïque, porté par l'entreprise Boralex à Cruis. / PHOTOS E.CAMOIN

parole à l'issue de l'audience. "Je pleure de voir ces machines tous les jours et je ne sais pas comment vivre avec cette tristesse. C'est ce qui me pousse à l'action et on va continuer à faire en sorte que la Montagne de Lure ne soit jamais touchée", avance Sylvie. Et Claudine d'ajouter : "C'est un merveilleux cadeau de tous vous retrouver ici et je vous dis tout simplement à dimanche". En effet, une journée de rencontres et d'événements ouverte à tous est prévue le 19 novembre prochain, à Montlaux, à partir de 10 h, en hommage "aux forêts sacrifiées" au profit de ces projets de centrales photovoltaïques.

Christophe LOURENÇO  
clourenco@laprovence.com



Ce sont les applaudissements que les deux prévenues sont sorties du tribunal.

“ Je pleure de voir ces machines tous les jours et je ne sais pas comment vivre avec cette tristesse. C'est ce qui me pousse à l'action et on va continuer à faire en sorte que la Montagne de Lure ne soit jamais touchée. ”  
SYLVIE, L'UNE DES MILITANTES DEVANT LA JUSTICE

## REBONDISSEMENT JUDICIAIRE

### Un nouveau renvoi d'audience a été programmé au 5 décembre

En parallèle du brouhaha de ce rassemblement de soutien, le silence a primé lors du moment le plus important de la journée : l'audience de 14 h.

Cette deuxième audience, après la demande de la défense d'un délai pour se préparer lors de la comparution immédiate du 5 octobre dernier, a tourné court. En effet, c'est la substitue du procureur, Lætitia Pons qui a cette fois-ci demandé un renvoi. Le motif ? De nouveaux éléments ont été apportés par le conseil des deux mises en cause, qui nécessitent une étude plus précise dans le respect du contradictoire. Aucune contestation n'a été soulevée par la partie civile, et encore moins par la défense qui n'a cependant pas hésité à lancer une première pique. "Si une analyse approfondie est nécessaire dans un dossier qui est censé être complet, ça veut dire quelque chose", lance maître Nino Arnaud. Avec maître Marie Poirot, ils ont re-

pris en main le dossier depuis l'audience d'octobre apportant donc, hier, à midi, des conclusions aux fins de relaxe autour de trois motifs : l'entrave supposée à la circulation des véhicules sur la voie publique n'est pas légitime car cette route a justement été fermée par la Mairie pour le chantier ; un état de nécessité qui a poussé les deux militantes à agir de la sorte ; et l'atteinte à un droit fondamental qui est celui de manifester.

**Renvoi au 5 décembre**  
Après maintes tergiversations en raison des emplois du temps chargés des différents avocats de l'affaire, le Tribunal s'est finalement retiré pour statuer sur cette demande de renvoi. Sans surprise, il a été accordé et le procès se tiendra le 5 décembre prochain, à 14 h. Un délai lointain qui pousse donc les juges à stopper le contrôle judiciaire qui interdisait aux prévenues de se rendre à Cruis, Peyruis et Montfort. Trois communes où Boralex porte des projets de panneaux photovoltaïques. Une



Les deux mises en cause se sont entourées d'un nouveau conseil depuis la comparution immédiate du 5 octobre en la personne de Nino Arnaud du barreau de Marseille (à droite) et de Marie Poirot du barreau de Paris. / PHOTO E.CAMOIN

bonne nouvelle pour l'une des deux car "c'était très compliqué à vivre pour moi. Cruis est à la frontière de Montlaux où j'habite, et surtout c'est la commune de résidence de ma fille". Pour rappel, le chantier avait été autorisé par la Préfecture début août mais l'opposition du collectif l'a retardé jusqu'à son arrêt temporaire à la mi-septembre. Un choix assumé par Boralex : "Les opposants suspectaient la présence de quelques espèces qui, selon eux, n'avaient pas été listées sur notre dérogation d'espèces protégées. Par mesure de précaution, nous avons interrompu les travaux à la mi-septembre pour répondre point par point à ces interrogations de manière technique", expliquait à La Provence le directeur général adjoint, Jean-Christophe Paupe. Insuffisant pour elles qui ont de nouveau manifesté leur mécontentement à la reprise des travaux le 2 octobre. La fois de trop car suivie d'interpellation, mise en garde à vue, et comparution devant la justice trois jours plus tard. C.L.